

Pour le Maire et par délégation,  
Madame Stéphanie MACZUHA  
Directrice Générale des Services



**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 Mars 2024**

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 27-02-2024 <u>Date d'affichage</u> 27-02-2024</p>	<p><b>PRÉSENTS :</b> Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGNAN <b>ABSENT :</b> <b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> <b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Quentin BERNARD, Mélanie DELANNOIS, Carole HURIAU, Bernard DELEMER, Frédérique FERREIRA, Serge BEAREZ <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Audrey VERHAEGUE</p>

**Délibération n°5/2024/LM/SM**

**Objet : Création de tarifs dans le cadre du Label Ville Amie des Aînés**

La commune de Marchiennes est activement engagée dans une politique à destination du public séniors de la ville. Elle est adhérente du label Ville Amies des Aînées et à ce titre, elle organise des temps conviviaux à destination des marchiennois de plus de 65 ans.

Ainsi, en 2023 pour les ateliers cuisine et en 2024, des thés dansants sont organisés pour permettre aux marchiennois séniors de se réunir sur des temps conviviaux.

Ces nouvelles prestations doivent faire l'objet d'une tarification comme suit :

Désignation activité	Prix TTC / personne
Atelier cuisine pour un repas normal comprenant une entrée, un plat avec accompagnement, fromages, un dessert, les boissons	15 euros
Atelier cuisine pour un repas festif comprenant apéritif avec amuses bouches, une entrée, un plat avec accompagnement, fromages, un dessert et les boissons.	20 euros
Entrée thé dansant	9 euros

Il est à noter que les marchiennois pourront être accompagnés par une personne pour chacune des activités afin de faciliter les liens intergénérationnels.

Envoyé en préfecture le 15/03/2024  
Reçu en préfecture le 15/03/2024  
Publié le 15 MARS 2024  
ID : 059-215903758-20240315-2024\_DM\_873-DE

Pour le Maire et par délégation,  
Madame Stéphanie MACZUHA  
Directrice Générale des Services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après discussion,

Article 1 : adopte la tarification présentée,

Article 2 : dit que les recettes seront imputées sur les budgets correspondants.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Laurent MARTINEZ